



Mon voisin a porté plainte contre moi pour insulte

Par **kalymnio13**, le **04/10/2011** à **18:53**

Bonjour, mon voisin m'accuse de l'avoir insulté devant un témoin (le témoin est le maçon qui travaillait chez moi). Tout d'abord cela est absolument faux. Lors de mon audition la policière m'a demandé les coordonnées du témoin (mon maçon), pour l'auditionner. Est-ce que c'est à moi de donner ces informations à la police et est-ce que j'y suis obligé ? Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **04/10/2011** à **20:58**

Vous pouvez refuser et ils peuvent en conclure que vous faites de l'obstruction parce que votre voisin a raison

Par **kalymnio13**, le **05/10/2011** à **14:03**

ok merci pour le conseil moi je me disais que c'était à l'accusateur de fournir les témoins et leurs coordonnées, que ce n'est pas à moi de faire l'enquête. De plus j'ai perdu les coordonnées de la société de maçonnerie qui est à l'autre bout de la France (Marseille - Strasbourg). Non m'a conseillé de porter plainte pour accusation mensongère. Enfin voilà et merci encore

Par **kalymnio13**, le **10/02/2012** à **19:03**

bonjoursrnrnc est pour vous dire que j ai maintenu ma version et ca a ete classé sans suite
.rnrnrnmerci :)